

N° 2024/540

**DATE DE  
CONVOCATION**

Le 20 juin 2024

**OBJET :**

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE**

**OFFICE NATIONAL DES  
COMBATTANTS ET DES  
VICTIMES DE GUERRE**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 16

Le Maire certifie avoir fait  
afficher aujourd'hui, à la porte de  
la Mairie, le compte-rendu de la  
délibération ci-contre et qu'il n'a  
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,  
Le 25 juin 2024

Le Maire,  
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site [www.ville-chaumontel.fr](http://www.ville-chaumontel.fr), sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur José DA ROCHA, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

**Procuration(s) :** Madame Stéphanie PETIAUX donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Nathalie SORTAIS donne pouvoir à Monsieur Ernest COLLOBER

**Excusé(s) :** Madame Véronique PETIT, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

**Absent(s) :** Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

**Secrétaire de Séance :** Madame Jocelyne BORDE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur Thierry Suffys, conseiller délégué à la sécurité informe l'assemblée délibérante que la municipalité a reçu un appel à subvention de la part de l'Office national des combattants et des victimes de guerre qui œuvre pour les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre et d'actes de terrorisme dans notre département.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la Commission des Finances en date du 14 juin 2024 ;

**Considérant** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024 ;

Le Conseil municipal ;  
Après en avoir délibéré ;  
A l'unanimité ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 200 € au profit de l'Office national des combattants et des victimes de guerre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#